



Toute personne trouvant cette carte est priée
de bien vouloir l'adresser sous pli non affranchi à :

ONCFS - Division du Permis de chasser
BP 20 - 78612 - Le Perray en Yvelines - Cedex



Office National
de la Chasse
et de la Faune Sauvage

Le document de validation du permis de chasser et l'attestation
d'assurance "chasse" valable doivent être présentés en même temps
que ce titre permanent lors de tout contrôle en action de chasse.

00319218

CH<<<0003192188201708480142<08
7109175<<<<<<<0FRA<<<<<<<<<<<<<<<<5
MERCURY<<LUC<<JEROME<<A<<<<<<<<